



Site Natura 2000 « Bassin de la Souleuvre »



Les Mesure Agro-environnementales Et Climatiques



Ordre du jour



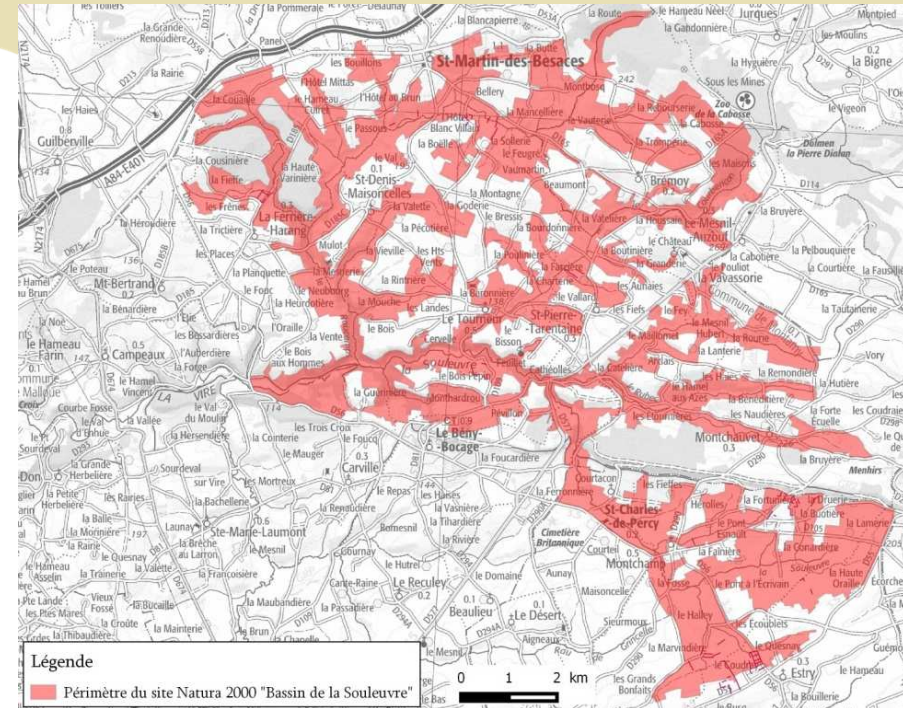
- Rappel du contexte
 - Natura 2000
 - Nouvelle programmation 2014-2020
- MAEC
 - Mesures localisées
 - Mesures systèmes
 - Modalités de souscription
- Conditionnalité – Verdissement de la PAC

Natura 2000



Le Bassin de la Souleuvre

- 5700 ha avec plus de 100 km de cours d'eau
- 14 communes et 3 Communautés de Communes
- 4 espèces d'intérêt européen



COLLINES
NORMANDES



Le Bassin de la Souleuvre : les objectifs

Préserver les espèces d'intérêt européen

- Préserver et améliorer la qualité de l'eau
- Garantir le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques

Comment?

- Maintenir les surfaces en herbe
- Préserver le bocage
- Entretenir les cours d'eau



Amélioration du fonctionnement du bassin versant

Le Bassin de la Souleuvre : bilan des engagements

Maintenir une agriculture extensive - Limiter l'érosion et le ruissellement



Gestion extensive des prairies :
673 ha



Gestion extensive des grandes
cultures : 20 ha

Depuis 2010 :
710 ha (17% SAU)
60 exploitants



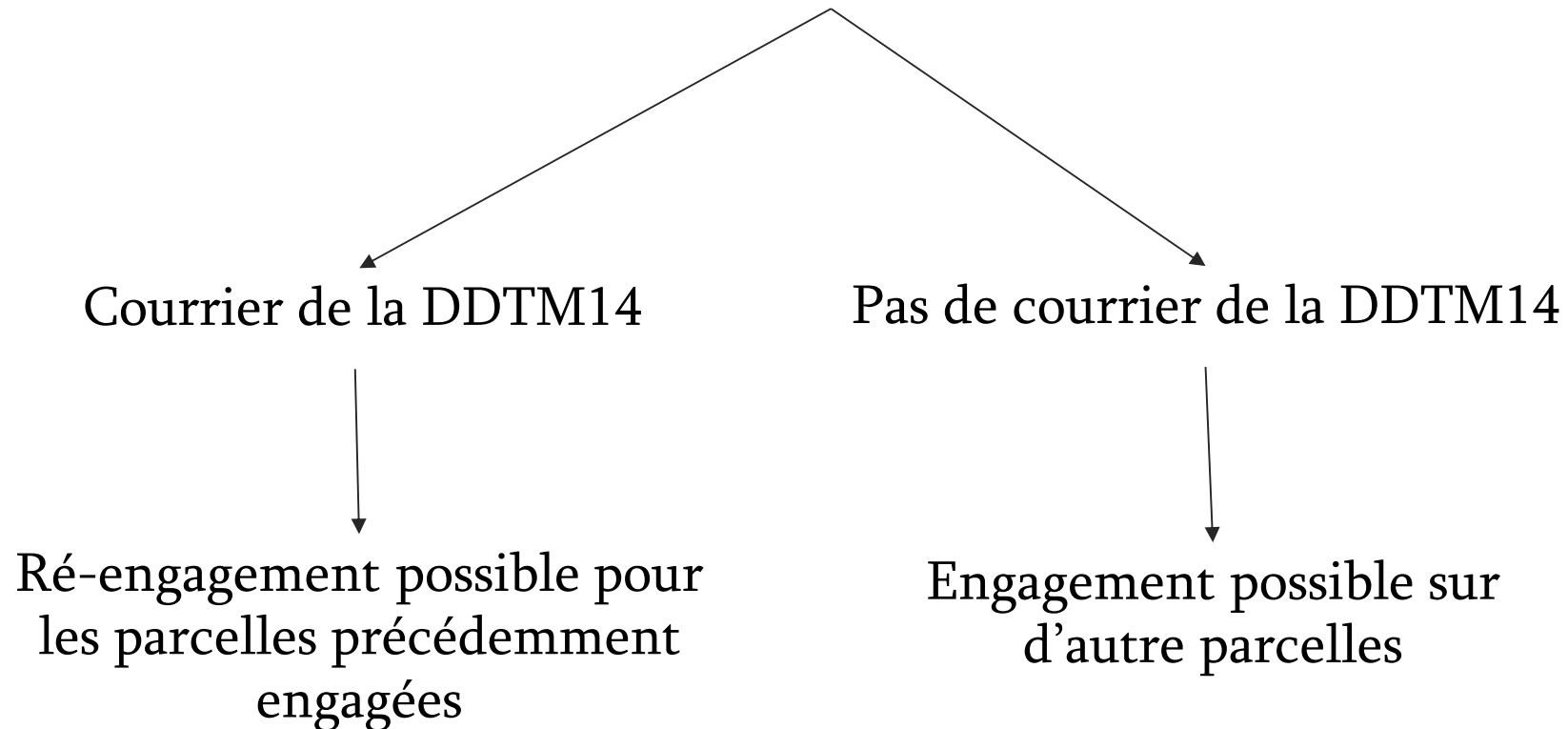
Remise en herbe de labour :
21 ha



Entretien des haies : 9 km

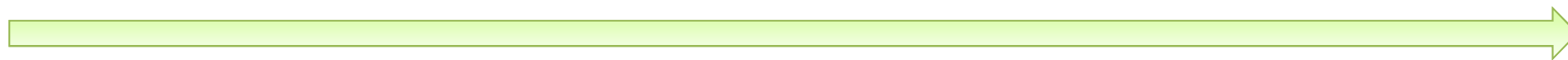
Le Bassin de la Souleuvre : clause de révision

Fonction de l'origine de financement des dossiers



Programmation 2015-2020

2014...2015 : Evolution du cadre national



2014

Appel à projets
Réunions avec les exploitants
Dépôt des projets
+
Plan de Développement
Régional envoyé en
Commission Européenne



COLLINES
NORMANDES

2015

Attente de validation définitive

Déclaration PAC
MAEC : 27 avril → 9 juin

Programmation 2015-2020

Arrêt de la PHAE et des MAER

Retrait de certains engagements rémunérés :

- SOCLE HERBE
- Limitation de fertilisation

Nouveaux engagements rémunérés

- Gestion des Zones Humides

Modification des montants

Mesures Systèmes

Les MAEC



Les différents types de mesures

Mesures localisées (= à la parcelle)

- MAEC « Equivalente aux MAET »
- MAEC « Zones humides »

Mesure à l'échelle de l'exploitation :

- MAEC Système polyculture-élevage

Nouveautés

Interlocuteurs



CPIE des Collines normandes :
Opérateur local pour le site Natura 2000
Opérateur pour les MAEC



COLLINES NORMANDES

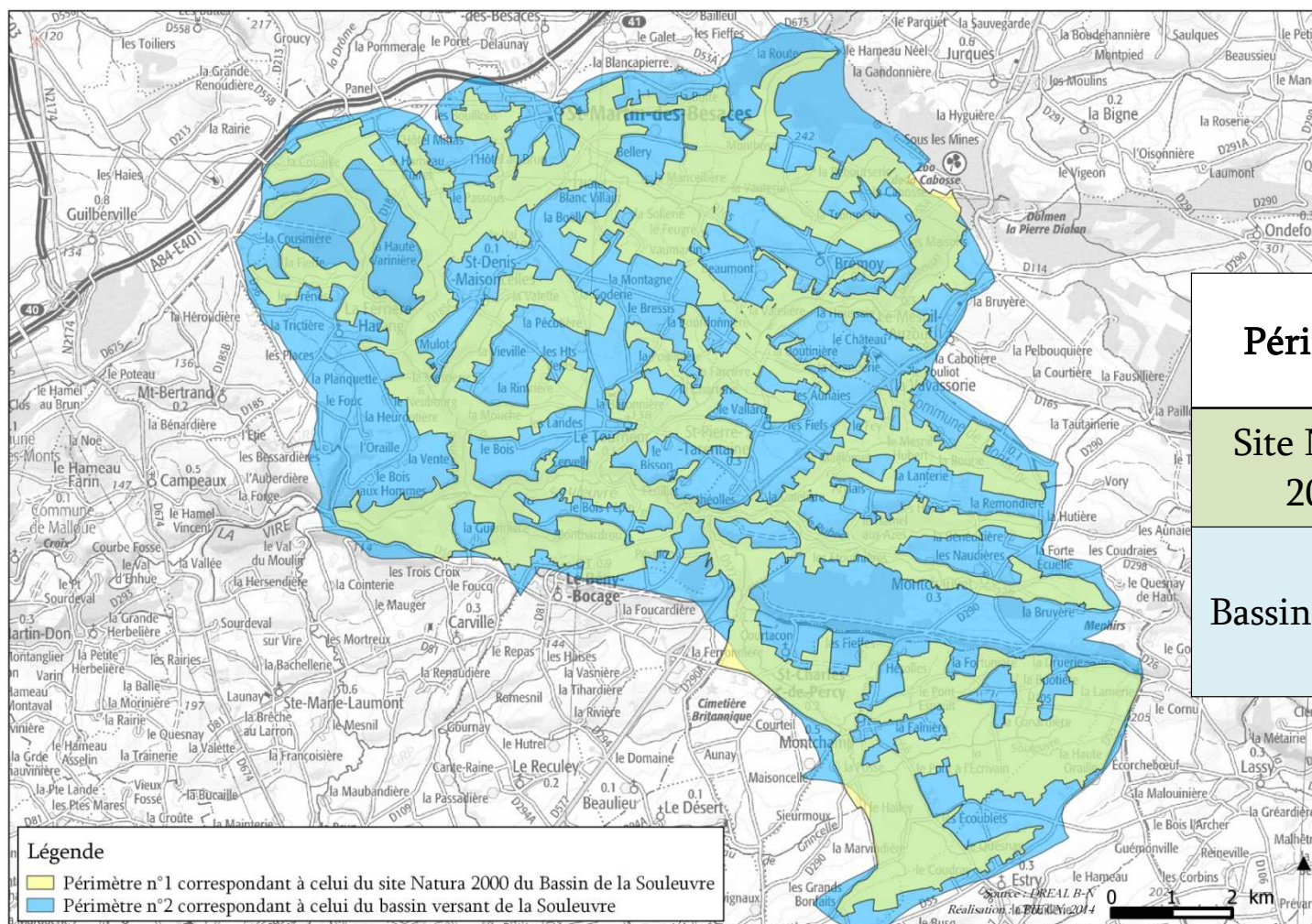
Chambre d'Agriculture du Calvados :
Opérateur associé
pour le site Natura 2000



FR CIVAM :
Appui technique
Mesure système



Deux périmètres de travail



Périmètre	Type de mesures
Site Natura 2000	Mesures localisées
Bassin versant	Mesures à l'échelle de l'exploitation

Conditions générales d'éligibilité MAEC



- Pas de limite d'âge
- Respecter les 5 ans du contrat même si départ en retraite
- Société : obligation d'avoir 1 associé avec activité agricole

Mesures localisées « équivalentes MAET »

1) Quel périmètre ?

Site Natura 2000



2) Conditions d'éligibilité

Surfaces éligibles : tous les ilots PAC du site Natura 2000 (hors « autre utilisation »)

Code	MAEC localisée	€/ha
BN_SOUL_HE01	Gestion extensive des prairies sans fertilisation et chargement limité	121
BN_SOUL_CP01	Conversion en prairie	175
BN_SOUL_HA01	Entretien unilatéral de haies	0,36

La mesure « Gestion extensive des prairies sans fertilisation et chargement limité »



- Enregistrement des pratiques
- Pas de fertilisation
- Respect d'un chargement moyen à 1,2 UGB/ha/an
- Absence de désherbage chimique (sf accord DDTM)
- Maitrise mécanique ou manuelle des refus/ligneux
- Chaulage toléré (hors écumes)
- Si fauche de la parcelle : après le 25 mai



La mesure « Conversion en prairie »



- Bande enherbées : 20 mètres en plus de la bande enherbées réglementaires
- Ou parcelle (minimum 0.5 ha)
- Enregistrement des pratiques
- Respect d'un chargement moyen à 1,2 UGB/ha/an
- Respect des couverts autorisés par l'arrêté préfectorale BCAE

La mesure « Entretien de haies »



- 2 tailles sur les 5 années dont l'une dans les 2 premières années
- Période d'intervention : 1^{er} octobre au 1^{er} mars
- Matériel n'éclatant pas les branches
- Hauteur de 2.50 m
- Pas de produits phytosanitaire
- Plan de gestion

Mesures localisées aux prairies en « Zones humides »



1) Quel périmètre ?

Site Natura 2000

2) Conditions d'éligibilité

Surfaces éligibles :

Zones humides sur un ilot PAC et déclarée en PP
(cartographie DREAL ou vérification terrain)

Autres conditions :

- Au moins 80 % des parcelles éligibles doivent être engagées
- 0,3 UGB/ha à l' échelle de l'exploitation



Mesures localisées aux prairies en « Zones humides »



Code	MAEC localisée	€/ha
BN_SOUL_ZH01	Gestion des prairies humides	120 €
BN_SOUL_ZH02	Gestion des prairies humides sans fertilisation	141 €
BN_SOUL_ZH03	Gestion des prairies sans fertilisation et avec chargement limité	217 €



Non cumulables avec MAEC Système
+ Diagnostic d'exploitation

La mesure « Gestion des prairies humides »



Mise en œuvre du plan simple de gestion :

- Non retournement de la prairie
- Fertilisation à 30- 30-30 N-P-K (organique+minérale)
- Respect d'un chargement moyen à 1,4 UGB/ha/an
- Chaulage toléré (hors écumes)
- Absence de désherbage chimique (sf accord DDTM)
- Maitrise mécanique ou manuelle des refus/ligneux
- Si Fauche, pas avant le 25 mai
- Enregistrement des pratiques

La mesure « Gestion des prairies humides sans fertilisation »



Mise en œuvre du plan simple de gestion :

- Non retournement de la prairie
- Pas de fertilisation
- Respect d'un chargement moyen à 1,4 UGB/ha/an
- Chaulage toléré (hors écumes)
- Absence de désherbage chimique (sf accord DDTM)
- Maitrise mécanique ou manuelle des refus/ligneux
- Si Fauche, pas avant le 25 mai
- Enregistrement des pratiques

La mesure « Gestion des prairies humides sans fertilisation avec chargement limité »



Mise en œuvre du plan simple de gestion :

- Non retournement de la prairie
- Pas de fertilisation
- Respect d'un chargement moyen à 1,2 UGB/ha/an
- Chaulage toléré (hors écumes)
- Absence de désherbage chimique (sf accord DDTM)
- Maitrise mécanique ou manuelle des refus/ligneux
- Si Fauche, pas avant le 25 mai
- Enregistrement des pratiques

MAEC Système

- Présentation par la FRCIVAM

Cumul des mesures



Sur une même exploitation , au choix :

- MAEC Système
- MAEC Système + MAEC localisées « Equivalente MAET » (sauf CP)
- MAEC localisées « Zones Humides »
- MAEC localisées « Equivalente MAET »
- MAEC localisées « Zones Humides » + « Equivalente MAET »



Priorités des mesures



- Dossiers prioritaires : Clause de révision
- Si contraintes budgétaires, priorité aux dossiers les plus vertueux pour le programme Natura 2000 :

Ex : Mesure système + mesure localisée priorisée par rapport aux autres



Modalités de souscription

Pour les MAEC sur le site Natura 2000 :
RDV en Permanence au Point info 14 à Bény-Bocage
CdC de Bény-Bocage

Les mercredis 6, 13, 20, 27 avril et
le 3 juin

Le lundi 8 juin

de 9h30 à 12h00 et de 14h à 18h30



Documents nécessaires

- Courrier d'information de la clause de révision,
- Codes d'accès télépac
- Dossier PAC 2014
- ??

Consultez le site : www.soulevre.n2000.fr pour :

- Télécharger les cartes du site Natura 2000 par commune
- Localiser les zones humides
- Avoir les dernières actualités

Marie DEVILLE
Animatrice Natura 2000
CPIE des Collines normandes
Tel. 02 33 96 69 94
m.deville@cpie61.fr



Conditionnalité et verdissement de la PAC

- Chambre d'Agriculture du Calvados